

ANNEXE 4

ENQUETES 2020

Les enquêtes programmées pour l'exercice 2020 sont précisées dans la présente annexe. Leur calendrier de remontée et la qualité des données qu'elles contiennent doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Enquête tarifaire CNSA (ET)	
<p>En complément des informations recensées dans l'outil HAPI, l'enquête tarifaire vise à identifier la nature des crédits disponibles dans les dotations régionales limitatives (DRL) des ARS, en fin d'année.</p> <p>Elle intègre aussi un suivi de l'utilisation des financements complémentaires dédiés aux EHPAD, en fonction des actions prévues par l'article R314-163-II du CASF.</p> <p>Enfin, elle dresse un état des crédits disponibles pour couvrir la programmation des installations de places nouvelles des ARS, en complément des informations inscrites dans l'outil SEPPIA.</p>	
Calendrier	<p>3 échéances principales à retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 juin 2020 : prévision de tarification au 31 décembre N - 27 novembre 2020 : diffusion de l'ET pré-remplie par la CNSA - 31 décembre 2020 : remontée de l'ET validée par les ARS
Points de vigilance	<p>Le respect du calendrier est indispensable, car ces remontées alimenteront les travaux relatifs à la construction de l'OGD N+1 et de ses DRL, ainsi qu'à la préparation des dialogues de gestion.</p>
Référent(es)	<p>CNSA - Direction Etablissements et Services Médico-sociaux najib.elamraoui@cnsa.fr / hammadi.abhizat@cnsa.fr</p>

Enquête identification des versements aux ESMS	
<p>Cette enquête a pour objectif, à partir du référentiel FINESS, de faire correspondre le détail de la tarification (HAPI) au détail des informations transmises aux CPAM pour le versement des dotations globales / forfaits / CPOM et des prix de journée (PJ) aux ESMS (RBDG et SNDS).</p> <p>Ces travaux seront utiles pour construire la tarification N+1 et des années suivantes que vous devrez inscrire dans HAPI, ainsi que pour la clôture nationale des comptes de l'OGD 2019 en lien avec la CNAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - estimation CNSA-CNAM des charges à payer (DG/Forfaits et CPOM) - estimation CNSA-CNAM de la provision PJ Enfant/Adulte du champ PH pour couvrir les dépenses de N au titre des soins de N-1 	
Calendrier	<p>Fichier à compléter transmis par la CNSA le 13 novembre 2020 Fichier à renvoyer par les ARS le 11 décembre 2020</p>
Référent(es)	<p>CNSA - Direction Etablissements et Services Médico-sociaux hammadi.abhizat@cnsa.fr</p>

Rapport d'orientation budgétaire (ROB)

En application des articles R314-22-5 et R351-22 du CASF, l'autorité de tarification doit être en mesure de présenter les orientations qu'elle a retenues dans le cadre de la répartition des crédits entre ESMS, pour respecter le caractère limitatif des dotations.

L'objectif étant d'informer les ESMS, ainsi que leurs organismes gestionnaires, de la déclinaison régionale des orientations budgétaires nationales, mais aussi d'argumenter une présentation en défense, auprès d'un président de juridiction, en cas de contestation d'une décision de tarification.

Par ailleurs, le ROB permet d'observer les ajustements réalisés au niveau régional et de comprendre les spécificités de chaque territoire, qui, dans le cadre des dialogues de gestion, viennent nourrir les échanges entre ARS et administrations centrales (CNSA, DGCS, SGMAS).

Calendrier	Documents à transmettre par courriel, le 30 septembre 2020 au plus tard.
Référent(es)	CNSA - Direction Etablissements et Services Médico-sociaux najib.elamraoui@cnsa.fr ; polebudgetaire@cnsa.fr

Enquête PUV

Cette enquête a pour objectif de poursuivre les travaux de fiabilisation engagés en 2019 sur les petites unités de vie (PUV) médicalisées par dérogation – II du L. 313-12 du CASF afin de pouvoir évaluer le cas échéant les besoins de financement de ces structures pour 2021.

Rappels méthodologiques	Transmission par la DGCS à chaque ARS d'un fichier de recensement des PUV médicalisées par dérogation – II du L. 313-12 du CASF à partir d'un croisement de données issues du répertoire FINESS et des décaissements de l'assurance maladie pour vérification des données sur cette offre afin de fiabiliser le répertoire FINESS
Calendrier	2 échéances principales à retenir : <ul style="list-style-type: none">- Transmission par la DGCS du fichier des PUV aux ARS après validation de l'instruction budgétaire 2020 par le CNP- 30 novembre 2020 : remontée de l'enquête validée par les ARS
Personnes référentes	DGCS - Bureau de la prévention de la perte d'autonomie et du parcours de vie des personnes âgées : Cheriffa.boudhar@social.gouv.fr Marie-Claude.MARAIS@social.gouv.fr

Enquête sur le suivi de la mesure hébergement temporaire pour personnes âgées en sortie d'hospitalisation :

Cette enquête a pour objectif d'observer et d'évaluer le déploiement de la mesure hébergement temporaire pour les personnes âgées en sortie d'hospitalisation prévue par la feuille de route grand âge et autonomie du 30 mai 2018 et financée cette année dans le cadre du fonds d'intervention régional (FIR). Il s'agit notamment de mesurer le déploiement et de recueillir les bonnes pratiques afin d'envisager de pouvoir renforcer ce dispositif dans les années à venir.

Exploitations	<p>Remontées de l'enquête : 15 février 2021</p> <ul style="list-style-type: none">- Remontée synthétique des données afférentes aux places d'hébergement temporaire réservées pour les personnes âgées en sortie d'hospitalisation pour l'exercice 2020 par ARS et par département => <u>un fichier de recueil sous Excel sera transmis par la centrale en décembre 2020</u>- Une meilleure connaissance de la mise en œuvre de la mesure permettra d'évaluer la pertinence du financement via le FIR de cette mesure visant à faciliter le retour au domicile et envisager la pérennisation de ce dispositif
Rappels méthodologiques	La recette réelle est constatée au dépôt du CA (présentée dans le rapport du directeur de l'ESMS) au 30 avril 2020.
Personnes référentes	DGCS - Bureau de la prévention de la perte d'autonomie et du parcours de vie des personnes âgées DGCS-SD3A@social.gouv.fr marie-claude.marais@social.gouv.fr